

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Déploiement de la fibre optique au bénéfice des logements de fonction des collèges du département. Convention Orange.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'installation de la fibre optique dans les collèges du département présentant au moins quatre logements de fonction,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions d'installation, de gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique proposées par l'opérateur Orange pour les 15 collèges supplémentaires dont la liste est annexée au rapport.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**